ACCESSIBLE

vaulx en velin

COMMISSION COMMUNALE POUR l'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT 2022/2023

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

SOMMAIRE

Introduction

Vaulx-en-Velin, ville accessible

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics 8

- Les aménagements de places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Mobilité et transport

Accessibilité des établissements recevant du public (ERP) 10

- Point de réalisation l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)
- Accessibilité des établissements de proximité

Vaulx-en-Velin, ville inclusive

Enfance, éducation et parentalité 16

Sport et handicap 18

Culture & Événements : le parcours « Musique pour tous » de l'Ecole des Arts 20

Actions des Ressources Humaines 21

Accès aux droits 23

Temps forts 24

Communiquer, comprendre, faire savoir, partager 25

Initiatives locales 28

Lexique

© Laurent Cérino

ÉDITO

Soucieuse de bâtir une ville plus accessible et inclusive, en concertation avec les habitants les instances de démocratie participative et les associations, la Ville de Vaulx-en-Velin a créé la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), dès 2017, afin de répondre aux enjeux essentiels pour les habitants.
La Municipalité est particulièrement attachée à faire de Vaulx-en-Velin, une ville inclusive, en facilitant l'accès aux droits et aux services de la Ville, mais aussi en améliorant et favorisant l'accès aux espaces et équipements publics, à travers la mise en accessibilité de nos infrastructures ou des travaux d'aménagement de voirie.
Grâce à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), nous avons effectué de nombreux travaux pour rendre accessible nos Etablissements recevant du Public (ERP), nos écoles ou encore nos centres culturels et sportifs aux personnes à mobilité réduite ou porteur de handicap, pour un montant avoisinant les sept millions d'euros sur neuf ans.
L'arrivée de nouvelles lignes de transport comme le tram T9 améliorera la mobilité des personnes en situation de handicap.
La Commission Communale d'Accessibilité a également entrepris un travail avec l'ensemble des forces éducatives de la ville – associations, animateurs, groupes scolaires, agents de la collectivité – pour sensibiliser et accompagner les familles et les aidants sur les sujets du handicap et de l'inclusion pour faire que notre commune soit une ville à vivre pour tous. Ainsi, au travers des Cités Educatives et au Projet Educatif de Territoire nous créons les meilleures conditions pour que chaque enfant, porteur ou non de handicap, possède les mêmes opportunités pour s'émanciper et s'épanouir.

Ce quatrième rapport d'accessibilité dresse le bilan des nombreuses actions et initiatives portées par notre ville. Ce bilan né de la participation des habitants et des associations, est l'occasion pour l'équipe municipal de les remercie pour leur investissement, sans lequel les politiques publiques ne pourraient s'incarner concrètement.

Véronique Stagnoli
Conseillère municipale
déléguée au Handicap, à l'Inclusion
et à l'Accessibilité

Hélène Geoffroy
Maire de Vaulx-en-Velin
Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

Introduction

La Ville de Vaulx-en-Velin présente aujourd'hui le quatrième rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), qui couvre les années 2022-2023.
L'attendu réglementaire de ce rapport vise à dresser le constat de l'état d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et de faire part de propositions utiles, de nature à améliorer l'existant.
Depuis l'installation de la CCA en 2017, une particularité marque le rapport de notre commune qui met en évidence les deux piliers fondateurs d'une société inclusive :
- Une ville accessible aux lieux et aux espaces publics, qui comprend la mise en accessibilité des équipements et des infrastructures publics, de l'aménagement et de l'amélioration des espaces et du cadre de vie.
- Une ville inclusive qui améliore et fait progresser l'accès aux services, aux droits et la participation de tous les habitants aux activités de la Ville : l'accueil des usagers aux services administratifs et sociaux, l'accès à l'information, l'accès aux loisirs, à la culture, à la pratique sportive.

Le rapport de la CCA est réalisé tous les deux ans et présenté en Conseil municipal, avant d'être transmis en Préfecture et aux instances représentatives des personnes en situation de handicap, à l'échelle de la Métropole de Lyon.

© Laurent Cérino

La Commission accessibilité

La ville de Vaulx-en-Velin, éléments généraux et chiffres clés

Située dans l'Est de l'agglomération lyonnaise, la commune s'étend sur environ 21 km^2 avec une position en première couronne à proximité directe des pôles dynamiques de Lyon et de Villeurbanne. Intégrée dans la Communauté Urbaine de Lyon, devenue la Métropole de Lyon le 1er janvier 2015, la commune est, par sa démographie, la quatrième ville de l'agglomération.
La ville de Vaulx-en-Velin compte 52 343 habitants.
Bordée à l'Ouest par Villeurbanne, à l'Est par Décines-Charpieu, au Nord par Rillieux-la-Pape, Neyron et Miribel, et par Bron au Sud, elle se situe en limite des départements du Rhône et de l'Ain. Elle est composée de deux parties, nord et sud, séparées par le canal de Jonage.
Vaulx en Velin est dotée d'un patrimoine naturel exceptionnel avec le Grand Parc (2e plus grand parc périurbain européen avec quatre millions de visiteurs par an) et le canal de Jonage.

Ancien fief des soieries lyonnaises, la ville est riche d'un patrimoine industriel et historique qui comprend sept monuments remarquables dont les petites et grandes cités TASE et l'usine TASE, le barrage de Cusset, le château du Village et son église médiévale.

La ville de Vaulx-en-Velin compte plus de 20 710 emplois en 2020 (source : Insee) et 5 313 établissements implantés sur son territoire (source : Insee REE-Sirène 2020).

Équipements universitaires, culturels et sportifs :

• Un campus de 2 000 étudiants et 120 enseignants chercheurs (ENSAL, ENTPE, Lycées, Ecole Builders) et des « Fab Lab » ENSAL, Green Tech...
• Le Planétarium, 9e équipement culturel le plus fréquenté de l'agglomération avec plus de 85 000 visiteurs annuels.
• Le Centre culturel communal Charlie Chaplin.
• L'Atelier Léonard de Vinci - Médiathèque-Maison de quartier, premier acte de transformation urbaine du quartier du Mas du Taureau. Ce nouveau pôle culturel et social, ouvert et inauguré en juillet 2022, a reçu 93 500 visiteurs dans sa première année de fonctionnement et plus de 150 000 visiteurs depuis son ouverture.

© Thierry Chassepoux

© Laurent Cérino

L'Atelier Léonard de Vinci

Données chiffrées de la population

La ville de Vaulx-en-Velin est une ville très jeune. Plus de 27,1% de sa population a moins de 15 ans et 48,1% a moins de 30 ans* (source : Insee 2020), avec une des plus fortes croissances démographiques du Rhône : + 2,2% de moyenne annuelle soit (+1 000 hab/an) entre 2014 et 2020.
Bien que la population augmente, et que de nouveaux ménages s'installent, la population vaudaise demeure l'une des plus précaires de la métropole.
Le revenu médian disponible, par unité de consommation, est de 17 180 € par an en 2021* contre 23 950 € pour la métropole.
33 % des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté, soit deux fois plus que la moyenne de la métropole, qui est de 16,9%**.
Le taux de scolarisation des jeunes entre 18-24 ans est de 45,6 % contre 66,7 % en Métropole (source : Insee 2020).
5 770 Vaudais sont demandeurs d'emploi (source : Pôle emploi - STMT, toutes catégories confondues, décembre 2023) avec un taux de chômage des jeunes de 15-24 ans de 35,1 % en 2020.

** Source : Fichier localisé et fiscal*
*** Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA.*

Données handicap*

Enfance :
1 174 enfants sont bénéficiaires d'au moins une prestation notifiée par la Maison Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH), telle qu'une aide humaine, une adaptation pédagogique ou un service d'accompagnement.

Scolarisation adaptée dans le premier degré :**
- 425 élèves bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) mis en place par l'équipe éducative de l'école.
- 7 dispositifs ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire en milieu ordinaire) sont ouverts pour 76 élèves avec des troubles des fonctions cognitives et mentales (TFC) ou troubles du spectre de l'autisme (TSA).
- 1 dispositif UEEA pilote, (dispositif Education Nationale avec l'appui du médico-social, implanté dans une école primaire), fonctionne depuis 5 ans avec 8 élèves autistes scolarisés au sein de l'école René Beauverie.

© Thierry Chassepoux

Classe Ulis au Conservatoire

** Source : Maison de la Métropole de Vaulx-en-Velin*
*** Données : Inspection académique de circonscription*

Adultes :
5 954 adultes sont bénéficiaires d'au moins une prestation notifiée par la Maison Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH), telle qu'une aide financière, un service d'accompagnement à la vie sociale, ou une orientation vers un établissement de travail adapté.
Parmi eux :
- 2 562 personnes ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à fin 2023.
- 1 583 adultes sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).
- 100 jeunes en situation de handicap sont suivis par la Mission Locale.

La Commission Communale pour l'Accessibilité

Elle est régie par la loi du 11 février 2005 et l'ordonnance du 26 septembre 2014.
Les règles de constitution des commissions communales pour l'accessibilité sont définies par l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « loi Handicap ».
Créée par délibération en 2014, elle est installée en 2017 et présidée par Madame la Maire ou sa représentante élue Déléguée au Handicap, à l'Inclusion et à l'Accessibilité. En date du 11 novembre 2021, le Conseil municipal désigne les représentants de la CCA, élus municipaux, représentants des associations de personnes en situation de handicap, acteurs socio-économiques, habitants et autres usagers de la ville, représentants des différents conseils consultatifs, vie associative, conseils de quartier, conseil des seniors, conseil citoyen.

Tout en respectant ses obligations réglementaires, la CCA aborde la question de l'accessibilité sans se limiter au respect de normes dans les équipements pour le handicap moteur et sensoriel. Véritable instance de concertation, la CCA promeut l'accessibilité universelle et les sujets sont débattus avec la notion de qualité d'usage des lieux et des services pour tous. Elle permet aussi d'aborder la question générale des droits des personnes en situation de handicap.
En assemblée plénière la CCA s'est réunie le 6 avril 2022 et le 25 avril 2023.

En cours d'année, la CCA s'est réunie 18 fois en sous-commission et groupe de travail élargi :
- 7 sous-commissions accessibilité, bâti et cadre de vie, (avec visites terrain et visite d'usage d'ERP).
- 6 sous-commissions communication, sensibilisation et information.
- 5 sous-commissions accès aux loisirs, sport et culture.

Dans ces espaces communs de travail, en plus des membres de la CCA, plus de 50 personnes provenant d'horizons divers : institutions, secteur associatif, experts techniques, habitants concernés, étudiants et services municipaux ont pu partager leur réflexion et leurs connaissances, pour imaginer ensemble comment lever des freins et améliorer l'action de la ville et de ses partenaires.

Amorcer le dialogue le plus en amont possible d'un projet, est le souhait exprimé par les représentants des associations de personnes handicapées et habitants membres de la CCA :
- Applicable sur un projet d'envergure comme les travaux sur un équipement ou un évènement de type culturel.
- En organisant les échanges au travers de la CCA, ou bien, au travers de comités de suivi ou de réunions de concertation ad hoc.

Les actions engagées sont en phase avec la feuille de route du mandat électoral 2020-2026. Ainsi, nombre d'actions impulsées permettent de meilleures conditions de vie pour tout un chacun, quelles que soient ses capacités, ses difficultés ou son handicap.

La mission handicap et accessibilité

Créée en 2018, la mission handicap et accessibilité a pour mission principale d'animer et de mettre en œuvre la politique sociale de la collectivité dédiée au handicap. Son objectif est de faciliter et permettre l'inclusion dans la vie sociale des personnes en situation de handicap, par l'élaboration et le développement de projets et d'actions collectives, en partenariat avec tous les acteurs concernés, ainsi que par l'animation de la CCA.
Transversalité, partenariat, et participation des personnes concernées constituent les trois piliers liant la mission handicap avec les services municipaux et les partenaires de la Ville.
Ses objectifs :
- Entretenir et développer les relations avec les associations et les habitants concernés.
- Favoriser le maillage et les liens entre les acteurs spécialisés du champ médico-social avec les services de la ville et ses partenaires.
- Contribuer aux actions de sensibilisation et de lutte contre les discriminations.
- Intervenir en tant qu'appui aux projets portés par les Directions de la Ville.
- Coopérer avec les instances et groupes ressources de la Métropole.
- Produire le rapport de la CCA, et, créer et diffuser des outils et une information ciblés.

Vaulx-en-Velin, ville accessible

ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

La compétence de la voirie appartient à la Métropole de Lyon, toutefois, la Ville a la possibilité d'orienter et de prioriser des aménagements réalisés sur la commune. Chaque année les services de la Direction de la transition écologique et du cadre de vie réalisent des aménagements dits de proximité.

Ainsi, de nombreux petits aménagements de voirie ont été réalisés en 2022 et en 2023 pour faciliter et sécuriser les cheminements piétons, ainsi que les places PMR. Ils améliorent significativement l'accessibilité pour tous.

Les opérations de voiries

- Connexion Salengro-Tati : création d'une voie de circulation avec trottoirs accessibles pour relier l'avenue Roger Salengro à la rue Jacques Tati.
- Rue Favier : création et mise en accessibilité de traversées piétonnes.
- Carrefour Lavoisier – Berthelot : sécurisation et amélioration de l'accessibilité des traversées piétonnes.
- Rue de la Poudrette : sécurisation de la traversée piétonne devant le gymnase des Brosses.
- Rue Jean et Joséphine Peyri, rue Antoine Saunier, rue Louis Béraud : expérimentation d'un plan de circulation réduisant le trafic de transit automobile, réglementation des rues en zone de rencontre pour sécuriser les piétons.
- Avenue Lefèvre/rue Bernard Palissy : création de traversée piétonne et amélioration de l'accessibilité.

© Laurent Cérino

- Rue Franklin, devant l'école Langevin : sécurisation de traversées piétonnes et amélioration de l'accessibilité.

Les places de stationnement

Réglementairement, les places adaptées aux personnes titulaires d'une carte « Mobilité Inclusion » représentent au minimum une place PMR pour 50 places prévues pour le public. La place doit être aisément repérable par tous à partir de l'entrée du parc ou de la ligne de stationnement.

2 places en 2022	5 places en 2023
- Rue Stalingrad	- Rue Jean Cagne (x2)
- Rue Cité de la Rive	- Rue Jacques Tati
	- Rue des Verchères
	- Rue Hô Chi Minh

142 au total dont 132 places de stationnement sont gérées par la Métropole et 10 par la ville.

Les équipements en synthèse vocale : 100% des carrefours équipés

Parmi toutes ces solutions, les balises sonores constituent le dispositif le plus utile pour guider les personnes aveugles et malvoyantes. Un dispositif qui facilite leurs déplacements en toute sécurité et en toute autonomie, grâce à des messages de localisation et d'orientation. Les balises sonores fonctionnent à l'aide d'une télécommande universelle et diffuse un message bref. Combiné avec des bandes podotactiles, ceci leur permet de s'orienter de manière autonome.

Au total, 45 carrefours sont équipés de traversées sonores (balises de feux piétons) sur la ville pour un total de 410 figurines.

Perspectives et projets du cadre de vie

- Voie nouvelle : liaison mode doux entre la rue Franklin et Roger Henry, pour faciliter les modes de déplacements actifs entre le Nord du village et le Bourg.
- Rue Louis Saillant section Monod/Marx : sécurisation des cheminements piétons et accès aux arrêts de bus.
- Avenue Lefevre/Cachet : amélioration et sécurisation des traversées piétonnes.
- Avenue du 8 mai 1945, entrée de ville : amélioration et sécurisation de la traversée piétonne.

Opérations conduites par Kéolis :

• Sur la ligne Z 13 : 7 créations et mise à 21cm du quai.
• Ligne 7/37 : allongement du quai à 20m pour l'abri situé à Vaulx la Grappinière.
• Le projet T9 devrait amener la création de 23 carrefours sur la commune et le BHNS Part-Dieu/Sept chemins devrait amener la création d'un carrefour*.

** Prévision Direction DGEEP / DIEM / Service Mobilité Urbaine VMU*

Focus : Mobilités et transports

La compétence mobilité et transport relève de la Métropole, mais la CCA, au travers de la Ville, a souhaité s'en saisir.
En effet, le tramway T9 va relier la majorité des quartiers de la ville entre eux et de nombreux équipements publics.

À celui-ci, s'ajoute deux lignes structurantes :
- Une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la route de Genas.
- Une ligne de l'Est Lyonnais depuis le pôle multimodal de Vaulx-en-Velin.

Les années 2022-2023 sont des années de préparation et de lancement de ces chantiers d'ampleur :
- Par la mise en place des comités techniques.
- Par la participation à des temps d'échanges et de concertation organisés par SYTRAL Mobilités.
- Par de nombreux échanges avec les habitants autour de projets d'aménagement d'espace publics.

La Ville porte une attention particulière aux impacts sur la vie quotidienne des habitants, et ses effets sur l'accessibilité :
- Prévention situationnelle.
- Communication des travaux.
- Dévoiements de ligne de bus.
- Contacts avec les habitants.

Dans cet objectif, la sous-commission accessibilité s'est réunie le 9 octobre 2023 avec les représentants de SYTRAL Mobilités. Cette rencontre a permis de faire un point d'étape du projet tramway T9, de présenter les phases de travaux à venir et d'aborder le volet informations des riverains.
Les échanges viennent compléter les attentes exprimées par les associations représentantes des personnes en situation de handicap lors de concertations spécifiques. Ces échanges font ressortir les points d'attention à avoir :
- Renforcer l'information voyageur sur la localisation des stations (balises, repères tactiles au sol, repères visuels...) et des portes des trams (balise d'interception à systématiser).
- Rester particulièrement vigilant sur le trajet en correspondance du pôle de la Soie au terminus du T9, notamment pour les personnes déficientes visuelles (bande de guidage nécessaire).
- Rester vigilants sur les traversées : des voies, des pistes cyclables, ainsi que des zones piétonnes et circulées (potelets, bande d'éveil à la vigilance).
- Rester vigilants sur l'accès des DAT (Distributeurs Automatiques de Titres), notamment pour les personnes en fauteuil roulant.
- Bien penser à la mise à jour de l'onglet travaux sur le site internet de la Ville.
- Pendant les travaux, adapter au maximum les arrêts de bus temporaires.

Encourager l'initiative « Vis ma vie », qui sensibilise des professionnels de terrain des entreprises de travaux.

© Laurent Cérino

Des mesures d'accompagnement sont organisées :
- Principe de maintien des accès et de la continuité des services publics (collecte, secours...).
- Informations riveraines pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage de SYTRAL Mobilités.
- Interventions et médiation avec une professionnelle chargée de relations riverains SYTRAL Mobilités. Contact : t9-contact@sytral.fr.

© DR

Le projet T9

Perspectives 2024–2025

- Janvier 2024 : intervention de Sytral Mobilité à l'Esat Léon Fontaine, avec l'objectif d'informer les usagers sur les projets et prévenir des perturbations liées aux travaux.
- Positionnement d'un membre de la commission au comité de suivi des opérations du T9.

Le tramway est considéré comme le mode de transport le plus favorable à l'accessibilité universelle, car il permet :

- Un parcours entièrement en surface (pas d'escaliers ou d'ascenseurs à utiliser).
- 100% des quais sont accessibles, alors qu'un bus ne s'arrête pas toujours parfaitement au bord du quai.
- Une orientation dans l'espace plus facile (on voit son environnement depuis l'intérieur du tramway, on le voit circuler dans la rue, on voit dans quel sens il va, etc.).
- Son environnement est rassurant (en extérieur, grandes fenêtres permettant de voir son environnement, possibilité de quitter la rame à chaque arrêt, etc.), notamment pour les personnes phobiques et en comparaison à un métro qui peut donner une impression d'enfermement.

68% des arrêts de bus sont accessibles à Vaulx-en-Velin*.

Fin 2023, on dénombre 178 arrêts de bus sur la commune dont 121 arrêts accessibles et 57 non accessibles.

Le schéma directeur d'accessibilité du SYTRAL Mobilités mentionne 34 arrêts prioritaires**, leur accessibilité est identifiable par un pictogramme fauteuil bleu sur l'application numérique TCL.

Attention : les travaux de construction du T9 entrainent des perturbations majeures sur les lignes de bus. Bon nombre d'arrêts sont soit supprimés soit déplacés : l'information sur l'état du trafic se trouve sur le site TCL rubrique se-déplacer/infos-trafic-accessibilité.

** Source/rapport Keolis année 2023*

*** Le décret du 4 novembre 2014 précise qu'un arrêt est désigné « prioritaire » s'il répondait à l'une des conditions suivantes : il est situé sur une ligne structurante d'un réseau de transport urbain / il est desservi par au moins deux lignes de transport public / il constitue un pôle d'échanges / il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.*

ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Point de réalisation de l'**Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)** du patrimoine de la ville.

L'Ad'AP est l'engagement de la ville de procéder aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) dans le respect de la réglementation et dans un délai limité, avec une programmation de travaux.

Année 2022/ 2023 TRAVAUX RÉALISÉS

ÉQUIPEMENTS	Montant	État d'avancement
Groupe scolaire Elémentaire NERUDA	201 100,00 €	FINI
Groupe scolaire Maternelle NERUDA	77 010 €	FINI
Immeuble de bureaux Dimitrov	18 530,00 €	FINI
Groupe scolaire Elémentaire LORCA	279 880,00 €	FINI
Palais des sports	373 520,00 €	FINI
Espace Grolières	10 500,00 €	FINI
Centre de loisirs FERRY	28 940,00 €	FINI
EAJE LA BOITE À MALICE	Réhabilitation complète	FINI
Groupe scolaire VIENOT	15 240,00 €	FINI
Groupe scolaire CROIZAT	57 230,00 €	FINI
Groupe scolaire ANATOLE FRANCE	147 680,00 €	FINI

Année 2023/ 2024 TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION

ÉQUIPEMENTS	Montant	État d'avancement
Gymnase LES NOIRETTES	14 230,00 €	Dossier en cours
Gymnase ROUSSEAU	19 010,00 €	Dossier en cours
Gymnase WALLON	23 450,00 €	Dossier en cours
Artistorium	3 560,00 €	Dossier en cours
Centre Social PEYRI	32 080,00 €	Dossier en cours
Service municipal des retraités	9 420,00 €	Dossier en cours
Groupe scolaire Curie	66 310,00 €	Dossier en cours
Gymnase ROUX	15 490,00 €	Dossier en cours
Centre culturel CHAPLIN	44 100,00 €	Dossier en cours
Jardin Mosaïque	12 240,00 €	Dossier en cours
Salle JARA	16 720,00 €	Dossier en cours
Centre Petite enfance	4 960,00 €	Dossier en cours
La Grange aux lutins	31 900,00 €	Dossier en cours
Gymnase AUBERT	68 010,00 €	Dossier en cours
Résidence CROIZAT	92 910,00 €	Dossier en cours

photos © Laurent Cérino

Exemples de mise en accessibilité d'équipements recevant du public

Suivi de la mise en accessibilité des autres ERP sur la commune

Le service urbanisme de la Ville traite en moyenne 75 demandes d'autorisation (A.T) de travaux par an :

2023 : 79 dossiers
dont 18 émanent d'acteurs publics
2022 : 72 dossiers
dont 13 émanent d'acteurs publics
2021 : 81 dossiers
dont 12 émanent d'acteurs publics

La visite de la sous-commission accessibilité de la DDT est sollicitée à l'achèvement des travaux, mais pas pour les ERP de 5ème catégorie. Liste des visites en annexe du document.

À noter : il faut dissocier les visites uniquement de sécurité (SCDS) mais où la DDT est présente au titre de la sécurité avec les visites de réception de travaux entraînant une ouverture d'un ERP et/ou si les travaux ont fait l'objet d'une AT avec accessibilité (SCDA).

Voici les indications mentionnées sur les arrêtés d'autorisations de travaux :
« Nota Bene : les propriétaires et gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) conformes à la réglementation accessibilité doivent se déclarer accessibles auprès de l'administration (démarche obligatoire pour tous les ERP existants au 31 décembre 2014). En cas d'acceptation, une attestation d'enregistrement est envoyée au gestionnaire afin de le sécuriser et lui permettre de mettre à jour son registre d'accessibilité. »

** Les visites et l'étude des dossiers de la Sous-commission accessibilité du Rhône sont organisés par la Direction Départementale des Territoires 69*

Pour ce faire, il est conseillé d'utiliser l'outil en ligne : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat1-4

La mission des ambassadeurs de l'accessibilité pour informer les ERP de proximité

Les services municipaux dédiés aux commerces, à l'urbanisme, au patrimoine, ainsi que la mission handicap ont mis en place le dispositif des ambassadeurs en visant 3 objectifs :

✦ Aller au contact des gestionnaires des ERP privés pour les aider à se mettre en conformité.
✦ Sensibiliser les gestionnaires au bon accueil des personnes en situation de handicap.
✦ Renseigner l'état d'accessibilité des ERP privés et publics à l'aide de la plateforme Acceslibre.
✦ Recrutés fin 2021, deux jeunes en service civique ont réalisé un état des lieux qui s'est achevé mi-2022.

Bilan de l'action :

- 148 établissements de catégorie 5 visités (fiche Acceslibre remplie + présentation des démarches auprès du gestionnaire).
- Retour qualitatif : bon accueil des commerçants mais questionnent la démarche du fait qu'ils reçoivent déjà une clientèle en situation de handicap, fausse perception des règles de l'accessibilité, méconnaissance des dispositifs existants, (boucle à induction magnétique, balise sonore, applications...), difficultés des gestionnaires à réaliser les démarches administratives.
- Création et mise en ligne d'outils sur le site de la Ville de Vaulx-en-Velin (autodiagnostic, registre accessibilité).
- 81 ERP publics municipaux ont été visités, et sont recensés sur la plateforme (début de mission des ambassadeurs).

Fin 2023, situation de recensement des ERP de la ville sur Acceslibre : 544 établissements vaudais ont été recensés sur la plateforme (dont 320 ont été saisis sur les années 2022 et 2023).

Perspectives et projets 2024-2025 concernant les ERP

• Installation de balises sonores de localisation aux portes d'entrée des bâtiments publics de la ville (Hôtel de Ville, Mairie annexe, équipements culturels, Palais des Sports).
• Application réglementaire du Registre public d'accessibilité (RPA) dans les bâtiments publics sous format numérique.
• ERP de proximité : reprendre la démarche d'information des petits établissements avec la présentation du Fond Territoire Accessibilité (cibles 250 commerces, les professionnels médicaux et paramédicaux, les associations).

Pour la sous-commission accessibilité :

- Nouvelles rencontre SYTRAL Mobilités - SERL pour suivi des chantiers urbains.
- Choix du format outil RPA.
- Visites terrains de chantiers urbains.

Balise sonore

Vaulx-en-Velin, ville inclusive

ENFANCE, ÉDUCATION ET PARENTALITÉ

La Ville mène une action forte, constante et partenariale pour développer les meilleures conditions permettant l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants et des jeunes dans leur parcours de vie. La prise en compte de la diversité des enfants, ainsi que de leurs besoins évolutifs et particuliers, constitue un vecteur majeur d'inclusion.

Le nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEdT) construit avec l'Education Nationale, la Caisse d'allocations familiales, les associations et les parents d'élèves réaffirme une volonté inclusive en s'assurant de l'accessibilité à tous aux différents parcours éducatifs. Il repose sur une approche autour des besoins de l'enfant et du jeune, et contient un ensemble d'interventions et d'aménagement qui permettent d'enrichir, notamment, l'offre des accueils de loisirs municipaux.

Le dispositif des « Cités éducatives », pour sa part, a fixé dans ses axes d'intervention l'accueil et l'inclusion des enfants aux besoins particuliers, en veillant à l'accès à l'enseignement dans un environnement scolaire ordinaire aux enfants en situation de handicap. Les Cités éducatives ont permis par exemple de financer des actions pédagogiques, des aménagements de classes et du matériel éducatif. 25% des enfants bénéficiaires de ces actions sont identifiés en situation de handicap*.

© Laurent Cérino

Périscolaire et centres de loisirs : deux axes forts de travail inclusif, d'adaptation de l'environnement et d'accompagnement des équipes

Le besoin d'accueil sur tous les temps (matin, midi, soir, mercredis, vacances) continue de se développer pour répondre à la fois à un mode de garde, à un besoin de moment de répit et à des besoins de loisirs éducatifs pour tous les enfants.

150 enfants ayant des besoins spécifiques ont été accueillis sur les accueils périscolaires et extrascolaires en 2023 (100 enfants en 2022) dont 50 enfants sur les vacances et 26 enfants les mercredis.

30 animatrices et animateurs vacataires ou permanents ont été formé et viennent en renforcement des équipes.

** Source : Direction éducation, Cité éducative sur actions 2021, 65 situations sur 266.*

La démarche de projet dans les accueils de loisirs, 3 groupes de travail ont été mis en place par la « manageuse » périscolaire et extrascolaire référente handicap pour accompagner les différents projets :
- Un groupe de travail "salles sensorielles" pour le suivi de l'utilisation des espaces et le déploiement sur les sites.
- Un groupe de travail "communication, lien avec les parents" pour suivre des demandes d'accueil, améliorer les liens avec les parents en associant l'Espace famille et la mission handicap de la Ville.
- Un groupe de travail "projet d'animation et outils pédagogiques" pour échanger sur les pratiques, les supports et les outils mis en place dans les accueils de loisirs.

Les actions sur l'environnement des activités :

- Des aménagements espaces sensoriels réalisés dans les centres de loisirs. Mise en place d'une salle sensorielle à l'école J. Vilar pour l'accueil périscolaire et extrascolaire.
- Expérimentation de malle sensorielle pour les maternelles sur les temps scolaires et périscolaires avec formation croisée des enseignants, ATSEM, AESH, animateurs, et accompagnement pour définir le matériel adapté en fonction des besoins spécifiques sur chaque école. P. Langevin en décembre 2023 et poursuite sur trois accueils début 2024 (H. Wallon, Y. Gagarine et F.G. Lorca).

Les actions d'accompagnement et de formation des équipes d'animation :

- Formation des ATSEM en 2022 en ateliers : connaissance des troubles de la parole, gestion des émotions, analyse de la pratique et communication positive.
- 10 juin 2023 : une journée de formation pour **29 directeurs des accueils périscolaires et extrascolaires, ainsi que 21 animateurs** permanents, concernant le projet d'accueil inclusif en partenariat avec l'association Une Souris verte.
- Novembre 2023 : formation sur deux jours de 22 agents (directeurs/animateurs/ATSEM) à l'accueil des enfants ayant des troubles du neurodéveloppement.
- Formations croisées enseignants de maternelle, ATSEM, animateurs sur la mise en place de malle pédagogique sur les temps scolaire et périscolaire dans le cadre des Cités éducatives : une demi-journée théorique et deux heures sur site en périscolaire. P. Langevin en décembre 2023 et poursuite sur 3 accueils début 2024 (H. Wallon, Y. Gagarine et F.G. Lorca).

Perspectives et projets pour le périscolaire

Le projet 2024 s'inscrit dans la continuité de 2022/2023 avec de nouveaux enjeux de coordination et de coopération qui se déclineront autour de **3 axes de travail** :
- Continuer à développer des accueils qualitatifs et inclusifs sur les équipements municipaux et associatifs.
- Poursuivre l'harmonisation de l'accueil des familles et le déploiement d'outils adaptés (Projet individualisé, matériel spécifique).
- Développer des formations croisées.

Le plan d'action 2024 permettra de :

- Travailler et disposer d'outils ressources accessibles à tous les partenaires du territoire : comment informer les parents, recensement des places d'accueil sur les différents temps (scolaires, associations notamment sportives, ALSH périscolaires et extrascolaires, temps familiaux...) et des activités possibles en fonction du handicap.
- Partager un processus d'accueil des familles avec les structures associatives, sur la base des outils créés pour les accueils de loisirs municipaux (contenant une feuille d'inscription).
- Identifier des dispositifs spécifiques existants et les modalités partenariales à mettre en place pour accompagner les structures et les professionnels de manière adaptée et réactive (Une Souris verte, acteurs médico-sociaux, dispositifs de soutien aux aidants...).
- Mettre en place des temps de sensibilisation et de formation "en intra" auprès de toutes les ATSEM et de tous les animateurs.
- Poursuivre le déploiement d'espaces sensoriels ou/et de malles sensorielles en fonction des lieux et des besoins des équipes et des structures associatives.

© Laurent Cérino

SPORT ET HANDICAP

Le sport inclusif prend différentes formes, allant des activités récréatives et adaptées, aux compétitions sportives intégrant des catégories spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

L'objectif de la Ville est de soutenir un sport capable de promouvoir l'autonomie, l'estime de soi, la socialisation et le bien-être pour tous les participants, quelle que soit leur capacité physique, mentale ou sensorielle.

Le service municipal des sports gère 22 équipements sportifs couverts et 3 stades qui accueillent plus de 10 000 licenciés des clubs ou adhérents à des associations sportives.

Exemples d'accompagnements mis en place :
- Programme Activ'été : mise en place d'un équipement de transfert à la piscine, choix de structures terrestres accessibles, matins calmes, sensibilisation des animatrices et des animateurs.
- Pour l'apprentissage de la natation à l'école : mise en place d'aides humaines en renfort des éducateurs sportifs (dans les vestiaires, au bord du bassin et pendant la séance). Travail avec les AESH et le groupe de travail handicap EPS (GTH-EPS) pour certaines situations. Un véritable suivi entre tous les maillons de la chaine éducative est réalisé ; réunions des intervenants avec la direction d'école, mise en place des protocoles afin que tout danger soit écarté mais aussi pour rassurer les enseignants, les familles et les élèves.
- Accompagnement des clubs dans l'organisation de leurs évènements : journées inclusives du Rugby fauteuil, journée Escrime sport adapté...

L'Office Municipal des Sports (OMS), partenaire majeur de la municipalité et des clubs, s'emploie à promouvoir la pratique de toutes les disciplines sportives pour toutes et tous.

L'OMS a créé l'association Sports'Handifference pour organiser, promouvoir et développer des activités physiques et sportives de loisirs ou de compétition pour les personnes en situation de handicap. Les actions de l'association visent à renforcer l'offre sportive en travaillant autour de plusieurs axes :
- La promotion de l'inclusion des personnes handicapées dans le sport.
- L'organisation d'activités physiques et sportives spécifiques adaptées.
- La mise à disposition d'encadrants formés aux clubs, le soutien à la formation des éducateurs et des accompagnants.
- Multiplier les rencontres qui permettent la participation de personnes en situation de handicap et qui font découvrir les disciplines handisports et sport adapté.
- Inciter les clubs Vaudais à accueillir des sportifs en situation de handicap.
- Relayer les projets et initiatives inclusives auprès des instances municipales, métropolitaines, ainsi que des fédérations et des institutions.

Perspectives et projets pour le sport

- Réouverture mi-2024 de la piscine Jean Gelet dont les conditions d'accueil du public en situation de handicap ont été réfléchies et travaillées avec les personnes concernées.
- Importantes actions d'**accessibilité des équipements inscrits dans l'Ad'AP.**
- L'OMS souhaite intensifier son action avec le recrutement d'un adulte relais qui ferait le lien avec les différents clubs et institutions spécialisées.

© Laurent Cérino

Rugby fauteuil

CULTURE ET ÉVÉNEMENTS : 3 EXEMPLES D'ACTIONS ŒUVRANT EN FAVEUR D'UNE CULTURE INCLUSIVE.

L'École des Arts, équipement accessible, propose un cursus adapté pour la pratique en groupe, instrumentale et vocale. Le parcours se met en place après un entretien entre la famille, l'élève et la responsable du cursus. Quel que soit l'âge de l'élève, jeune ou adulte, en situation de handicap physique, mental, comportemental ou psychique, il peut pratiquer la musique, la danse et les arts plastiques.

Dans ces cours, les élèves développent leur créativité et leur expression personnelle. Ils apprennent à pratiquer avec plaisir la musique en groupe. L'expression musicale favorise le développement de leurs compétences en communication grâce à l'apprentissage de chants, à des jeux sonores et corporels, à l'improvisation...

Il existe un cours pour les adultes en situation de handicap, axé sur l'improvisation collective et les reprises de chansons choisies par les participants. La démarche est la suivante : développer l'écoute, l'expression, l'échange et le plaisir sur un projet artistique commun. Comme pour tous les autres élèves du Conservatoire, les projets de l'année mènent à des concerts et spectacles auxquels participent les groupes de "Musique Pour Tous".

© Laurent Cérino

Une enseignante référente handicap est présente pour échanger et conseiller l'équipe et accueillir au mieux les élèves en s'adaptant à chaque besoin spécifique.

	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Ateliers enfants	5	5	5
Initiation musicale inclusive	5	4	
Ateliers ado			7
Atelier adultes	3	6	7
Suivi cursus général	8	9	NR

Depuis février 2022, l'Ecole des Arts propose "La promenade des Saisons", quatre samedis dans l'année où la danse et la musique se mêlent dans une activité parents/enfants, en partenariat avec l'Association Une Souris Verte, dont la présence permet d'avoir un temps d'échange à l'issue de la séance, moment toujours positif pour les familles qui repartent avec des informations et des conseils.

Centre culturel Charlie Chaplin : exemple de partenariat

Dans le cadre d'une convention entre la Ville et l'IME Yves Farge, un parcours culturel est proposé aux jeunes de l'établissement, qui comprend plusieurs phases d'adaptation et interventions :

- Une présentation du programme dans l'établissement.
- L'organisation d'une visite du site en amont et la préparation des visiteurs avec la médiatrice culturelle (et la possibilité d'une visite avec les familles).
- Un accueil adapté lors des spectacles en tenant compte des besoins particuliers (emplacement, espaces pour les éducateurs, proximité sortie...).

Amélioration de l'Accessibilité événementielle :
création d'un guide pratique et proposition d'une formation pour agir

Sous l'impulsion et l'implication de la Commission Accessibilité, le guide pratique **« Comment rendre son événement accessible »** a été conçu et diffusé avec une proposition de charte d'engagement lors de la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH) en 2022. Pour passer à la mise en pratique, une formation a été conçue sur mesure avec un collectif d'associations spécialisées dans l'accessibilité événementielle « Pack Accessibilité Universelle des Événements ». L'objectif premier est de permettre à des professionnels de terrain de comprendre les différentes situations de handicap et de se positionner en personne ressource et référente dans l'organisation d'un projet, pour apporter des solutions aux habitants porteurs de handicap participant à des événements culturels, sportifs et sociaux.
Cinq personnes issues des services municipaux ont suivi les deux jours et demi de formation, et deux personnes, l'ont en partie suivie. Une seconde session est envisagée pour les associations avec la création et le partage de fiches actions de type retour d'expériences.

ACTIONS DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

Après le bâtiment, c'est au service de s'adapter à la pluralité des publics. De nombreux métiers doivent prendre en compte les questions relatives au handicap ou à l'accessibilité, notamment ceux qui sont amenés à être en contact avec le public. Pour cela, la question de la formation professionnelle reste incontournable. Entre sensibilisation et formation, le service formation des ressources humaines propose des actions en réponse aux besoins exprimés par les services. Voici celles réalisées au cours des années 2022-2023 :

• **Formation aux troubles du neurodéveloppement (TND) :** 6 jours - 15 ATSEM formées
Objectif : développer des connaissances sur les troubles du neurodéveloppement chez l'enfant et identifier les besoins et les ressources des enfants afin d'ajuster les pratiques en équipe et améliorer l'accueil dans une démarche inclusive.

• **Langue des signes française (LSF) :**
2 jours - 5 agents formés
Objectif : sensibiliser à la communication non verbale facilitant la transmission des informations et des messages signés en vue d'une communication de base dans la vie quotidienne.

• **Enfants en situation de handicap :**
2 jours - 15 agents formés
Objectif : Sensibiliser à l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques et porteurs de handicap.

• **Premiers secours en santé mentale (PSSM) :** depuis 2021 - 15 participants par an
Objectif : former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et,

en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.
Formation mise en place en priorité pour les agents en relation avec la population, elle est néanmoins ouverte à tous les agents, et reconduite chaque année pour former l'ensemble du personnel de la Ville.

Convention partenariale Ville/Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Depuis 2015, la Ville et le CCAS se sont engagés avec le FIPHFP, par la signature d'une convention d'engagement d'objectifs et de moyens qui permet de mobiliser des aides financières, ainsi que l'offre d'interventions du fond.
Concrètement :
En matière de **maintien en emploi,** il s'agit de pouvoir mettre en place :
- Un bilan professionnel et un accompagnement dans un parcours de reconversion.
- Des aides humaines (auxiliaire, accompagnement psychologique, interprétariat...).
- Des aménagements matériels du poste de travail de l'agent avec, le cas échéant, l'intervention d'un ergonome pour faciliter leur mise en place.
En matière de **recrutement**, il s'agit de mobiliser ces aides spécifiques dès la phase de recrutement d'un agent, quelle que soit sa voie d'intégration : par concours, recrutement sur contrat ou procédure dérogatoire*.

** Décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié, ce mode de recrutement consiste en un recrutement sur contrat donnant vocation à une titularisation au sein de la fonction publique sous réserve de l'évaluation de l'aptitude professionnelle de la personne à l'issue de la période du contrat*

Pour rappel, les collectivités territoriales comptant au moins vingt agents équivalents-temps plein doivent employer au moins 6% de personnes handicapées dans leur effectif global, la ville répond à son obligation d'employeur avec un taux d'emploi de **8,30% de BOETH*** (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes handicapées) de l'effectif.

● Perspectives et projets pour les ressources humaines

- Reconduction des formations PSSM.
- Accueil adapté à tous les habitantes et habitants.
- Bilan et renouvellement de la Convention entre le FIPHFP, la Ville et le CCAS.
- Proposer une nouvelle action portant sur l'accessibilité événementielle.

ACCÈS AUX DROITS

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont, dans chaque département, le guichet unique d'accès simplifié aux droits et prestations pour les personnes handicapées (enfants et adultes), depuis la loi du 11 février 2005.

Il existe une MDPH à la Métropole de Lyon, **la Maison métropolitaine - départementale des personnes handicapées (MDMPH),** qui permet de réaliser les démarches des personnes handicapées dans l'accès à leurs droits. Elle instruit les demandes et attribue des moyens de compensation au handicap.

Les Maisons de la Métropole (MdM) présentes sur la ville sont le point d'entrée des habitants concernés vers les services de la Métropole de Lyon : protection maternelle et infantile (PMI), enfance, santé, social, insertion, personnes handicapées et personnes âgées.

© Laurent Cérino

Nombre de dossiers traités pour les habitants de Ville de Vaulx-en-Velin

	Dossiers déposés adulte et enfant (nombre de personnes (1 dossier = 1 pers)	Dont adultes	Décisions (nombre total de décisions prises)
2021	1935		4514
2022	1886	1318	4126
2023	1904	1350	3976

Nombre de prestations et bénéficiaires **enfants** domiciliés à Vaulx-en-Velin

Prestations MDMPH Nombre Bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires (estimation au moins une prestation)	AEEH	PCH	Dt PCH Aides humaines	CMI I/P	CMI S	TEH
2021	1262	416	122	42	224	158	163
2022	1253	470	139	56	241	169	191
2023	1174	596	163	72	239	161	194

Nombre de prestations et bénéficiaires **adultes** domiciliés à Vaulx-en-Velin

Prestations MDMPH Nombre Bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires (estimation au moins une prestation)	AAH	PCH	Dt PCH Aides humaines	RQTH	CMI I/P	CMI S
2021	5656	1619	759	308	2522	2907	1264
2022	5706	1570	845	355	2575	2885	1389
2023	5954	1583	967	429	2562	2907	1464

Les services du CCAS peuvent également accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches et recherches d'aide au quotidien :

- Les référents sociaux chargés de l'ouverture de droits (exemple : domiciliation, RSA, aides légales, ASPA, retraites, FAJ, sécurité sociale, mutuelle, etc.).
- Une médiatrice santé qui apporte des informations, facilite les liens avec les professionnels de la santé et assure des permanences sur la commune.
- Le Pôle service autonomie, qui assure le portage de repas à domicile (sept personnes en 2022 et quatre personnes en 2023 en situation de handicap de moins de 60 ans).
- **Le programme de réussite éducative (PRE),** dispositif d'accompagnement des enfants de 2 à 16 ans dans un parcours global adapté à leurs besoins : soutien dans leur scolarité, accès aux loisirs et à la culture, ainsi que l'accès aux soins.

Sur 270 enfants suivis au cours de l'année 2022, un quart des enfants sont soit bénéficiaires d'une prestation de la MDMPH, soit en phase de bilan, ou de constitution de dossier.

Dossier MDPH : INFO COLL

La constitution du dossier de demande d'aides MDPH est souvent source d'incompréhensions, de difficultés et d'inquiétudes pour les personnes concernées et leur aidant. Une équipe pluridisciplinaire (gestionnaire, psychologue, assistante sociale, responsable de service, agent de médiation) du service autonomie, avec l'appui de la mission handicap de la Ville, a réalisé quatre rencontres « tests » qui avaient pour objectif de décrypter et de préparer les participants au remplissage des dossiers, en répondant à l'ensemble de leurs questions :
- 26 septembre 2023 : destinée aux partenaires.
- 3 octobre 2023 : pour les dossiers enfants.
- 7 novembre 2023 et 5 décembre 2023 : pour les dossiers adultes.

Plus de 60 parents, adultes, aidants et professionnels ont participé à ces temps de présentation et d'échanges. Ils ont apprécié la qualité des informations données, claires et complètes. Du temps d'écoute, des réponses et des conseils ont été apportés individuellement.

TEMPS FORTS

Le début du mois de décembre demeure un rendez-vous fort autour de la **Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH), le 3 décembre.**
Ainsi, en 2022, près d'une trentaine d'actions ont été proposées. Parmi elles, on retrouve des sensibilisations et des débats, concernant des thèmes transversaux et universels tels que la petite enfance, la scolarisation, l'emploi, mais aussi la culture et la fête pour tous.

COMMUNIQUER, COMPRENDRE, FAIRE SAVOIR, PARTAGER

La participation de tout habitant passe par l'accès et la compréhension de l'information quel que soit le support, le format, digital ou non, média sociaux ou multi supports.

La Direction de la communication a la mission de faire connaitre au plus grand nombre les actions portées par les services et proposées à tous les publics, les initiatives portées par les habitants, ainsi que les actions menées tout au long de l'année par les associations.

Le site internet de la Ville est-il accessible ?

La refonte du site vaulx-en-velin.net a été pensée pour rendre le site de la Ville de Vaulx en Velin accessible au plus grand nombre. L'accessibilité est prise en compte par l'ensemble des personnes impliquées dans le développement du site. En effet, elles sont formées à l'accessibilité et accompagnées dans le travail d'animation éditoriale et d'intégration de contenus.

Les actions réalisées en 2023 :

- Maintenance et tests réguliers du site.
- Mise en conformité du code HTML et de la structure des pages.
- Sensibilisation des services municipaux producteurs de contenus, à l'accessibilité numérique et aux bonnes pratiques web.
- Sensibilisation des agents à l'écriture FALC (Facile À Lire et à Comprendre).
- Amélioration du moteur de recherche et ajout de textes alternatifs sur les images.
- Amélioration de l'accessibilité des contenus en PDF et notamment les délibérations du Conseil municipal.

Perspectives 2024-2025 de la communication

- Mise en avant des jeux de données en open-data utiles aux habitantes et habitants.
- Création d'un glossaire expliquant les acronymes et autres termes techniques.
- Refonte totale du site internet du Centre Charlie Chaplin et mise en conformité numérique.
- Contrôles réguliers sur les autres sites internet gérés par la ville, notamment sur celui du GPV.

En 2023, la Ville a davantage communiqué sur le handicap, l'inclusion et l'accessibilité que durant l'année 2022. En effet, de nombreux événements ont permis de rappeler des dispositifs existants pour les personnes en situation de handicap et de nombreuses initiatives se sont développées.

© Laurent Cérino

Lors de la semaine des personnes handicapées

Des événements annuels qui abordent le sujet du handicap sont couverts :
- La « Promenade des saisons » de l'École des Arts.
- Le programme de la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH).
- La dictée ELA suivie de sa remise des trophées.
- « Shop ton job », action tournée vers l'emploi au Centre commercial Les Sept Chemins qui aborde l'inclusion numérique et le handicap.
- Le petit déjeuner des aidants organisé dans le cadre de la Semaine Bleue.
- Le point sur les avancées de la Commission Accessibilité.
- Activ'été en FALC.

De nouvelles informations sont diffusées : les réunions sur le dossier MDPH et **l'aire de jeux inclusive portée par l'association HEÏ**, cette dernière a fait l'objet de nombreuses communications sur les réseaux sociaux de la Ville.

On observe une **hausse de la communication**, liée à l'accroissement d'événements pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants, mais aussi des événements autres, gérés par d'autres services ou amenés par des événements naturels (comme la canicule).
Sur les réseaux sociaux : en 2022, environ dix publications sur la thématique du handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité ont été publiées sur Facebook, face à plus de 25 sur l'année 2023. Hormis Facebook, la communication s'est développée sur X (ex Twitter) et LinkedIn. Le site de la Ville, ainsi que son agenda constituent également un support important mis à jour continuellement.

Par ailleurs, **41 articles publiés** dans Vaulx-en-Velin Journal en 2022 et 2023.
Soit une moyenne d'exactement un par numéro, avec des jauges très diverses, allant de 500 à 4 500 signes.
Pour rappel, on peut retrouver tous les numéros du journal sur le site de la Ville.

Perspectives et projets 2024-2025

- Mettre en avant des actrices et acteurs du territoire vaudais et contribuer à la promotion d'actions réalisées. Cette valorisation peut notamment se faire grâce à des vidéos-témoignages, produites dans le cadre de la **Journée internationale des personnes handicapées (JIPH)**.
La Ville organise de nombreux événements et de multiples actions pour améliorer le vivre ensemble et la compréhension des habitantes et habitants. Il est important de réaliser un travail de sensibilisation, qui passe également par de la valorisation des personnes en situation de handicap, car tous les handicaps ne sont pas visibles.

FALC (Facile à lire et à comprendre)
Retour d'expérience sur la gestion des inscriptions du "colis de fin d'année" des seniors en 2023 via la plateforme Toodego.

Facile à lire et à comprendre

Constat : hausse de l'usage du mode écrit en FALC.
Modalité : le téléservice transcrit en "FALC" a été publié en même temps que le téléservice "classique".
En 2023, sur 1 024 inscriptions faites en ligne directement par l'usager, 79 ont fait le choix de s'inscrire par l'intermédiaire du formulaire FALC, soit 7,7%.
En 2022, sur 1 069 inscriptions en ligne, 63 l'ont fait par le formulaire FALC, soit 5,9%.

Convention partenariale Ville/Fond pour 3 décembre - Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH), temps fort de la ville

Portée par la délégation handicap, inclusion et accessibilité de la Ville, la journée du 3 décembre permet chaque année l'organisation d'événements pédagogiques et festifs au plus près des habitants : ateliers, conférences, débats, forums ou encore défis sportifs.

Construit en sous-commission communication, le programme vise à sensibiliser les citoyens au handicap et à expliquer le rôle de chacun dans la construction de la société inclusive dans toutes ses dimensions : inclusion à l'école et au travail, accessibilité, autonomie, accès aux droits et à la citoyenneté pour tous...

• 2022 : Faire ensemble une ville inclusive, du lundi 28 novembre au samedi 3 décembre, ce qui a été proposé :

- 11 événements coorganisés et animés avec 15 partenaires de la ville et de la Métropole de Lyon.
- **644 adultes participants et 1 126 scolaires.**

•2023 : Vivre ensemble une ville inclusive, du 27 novembre au 9 décembre, ce qui a été proposé :

523 participants, deux semaines de rendez-vous et 15 évènements sur huit lieux accessibles différents.

Les propositions d'animation proviennent d'acteurs très variés, avec la participation active de membres de la CCA :
• Milieu associatif : collectif d'associations, Centres sociaux, Groupement d'entraide mutuel, acteur médico-social, clubs sportifs...
• Des écoles : écoles primaires, ENTPE, lycée...
• Des services municipaux : crèches, Atelier Léonard de Vinci, événement et protocole, pôle santé, référentes handicap de la mission RH handicap de la ville...
• Des institutions : Éducation nationale, Maison de la Métropole, MDMPH.

© Romain Valeet

2.8 INITIATIVES LOCALES

- 25 mai 2023 : inauguration d'une **aire de jeux inclusive.** Le projet porté par l'association HEÏ, en lien avec le Conseil de quartier Thibaude, Vernay, Verchères, est réalisé dans le cadre de la première édition du budget participatif.
- Ateliers de **rugby XIII fauteuil** : les lundis et mercredis au gymnase Aubert et Croizat, organisés par le comité du Rhône et la Métropole de Lyon de rugby à XIII (participants de l'association HEI, Odynéo, jeunes du dispositif ACTE).
- Proposition de **baptêmes de plongée** handisport et sport adapté par le Club Abysse plongée.
- La course Éco-run des cardons : propose un **parcours adapté de 5 km** et une organisation évènementielle accessible.
- Gouters inclusifs à l'Atelier Léonard de Vinci avec les jeunes de l'association HEÏ.
- Résidence journaliste web radio **Station Station** à l'Atelier Léonard de Vinci avec les jeunes de l'IME Yves Farge, établissement OVE.

● Orientations et perspectives 2024-2025

Pour la Ville et les services :

- Renforcer le soutien aux aidants, notamment en prenant appui sur l'offre et la dynamique collective de la Métropole Aidante.
- Multiplier les actions de déstigmatisation et de sensibilisation au handicap avec la participation des personnes concernées, en cohérence avec l'axe 7 du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.
- Poursuivre et renforcer les dispositifs permettant d'améliorer l'accessibilité des services, (installation matérielle, professionnalisation/organisation de l'accueil de la population, formation des agents...).
- Faire connaitre le Fond Territoire Accessibilité (FTA) aux ERP de proximité.

Pour la CCA :

- Assurer ses missions de suivi et d'accompagnement de la mise en accessibilité de la ville.
- Faire connaitre des propositions d'amélioration de l'existant.
- Identifier un ou deux représentants pour participer au comité de suivi des travaux du T9.
- Réaliser une synthèse du rapport accessibilité et le transcrire en FALC.

© Laurent Cérino

Aire de jeux inclusive

LEXIQUE

AAH : Allocation adulte handicapé

Ad'AP : Agenda d'accessibilité programmé

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

AGEFIPH : Association de Gestion Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés

ACTP : Allocation Compensatrice Pour Tierce Personne

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CMI : Carte Mobilité Inclusion

CMI-I : Carte Mobilité Inclusion, mention Invalidité

CMI-P : Carte Mobilité Inclusion, mention Priorité

CMI-S : Carte Mobilité Inclusion, mention Stationnement

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ERP : Equipement Recevant du Public

FALC : Facile et A Lire et à Comprendre

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

JIPH : Journée Internationale des Personnes Handicapées

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDMPH : Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PPC : Plan Personnalisé de Compensation

RGAA : Réglementation générale de l'accessibilité numérique

RQTH : Reconnaissance de la Qualité travailleur handicapé

SAVS : Service d'accompagnement à la Vie Sociale

SAAD : Service d'aide à domicile

SIAD : Service de soins infirmiers à domicile

Rejoindre la Commission Communale pour l'Accessibilité, échanger sur un projet, soumettre une solution :

Contact Mission handicap et accessibilité :
fmathevon@mairie-vaulxenvelin.fr

NOTES

NOTES

MÉTROPOLE DE LYON

Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
Tél : 04 72 04 80 80
www.vaulx-en-velin.net